

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 78

présenté par
M. Carayon et M. Carrez

ARTICLE 53

Après le mot :

« abrogé »,

supprimer la fin de l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.